plutôt, le P. de Beaujeu eut-il bientôt assez de cet élève amateur; toujours est-il que notre Montbrisonnais « partait de céans, le 2 juillet suivant, ne voulant pas travailler.» Mais son père, Claude Chapuis, et dame Catherine Barailhon, sa mère, « à qui Dieu avait donné 13 enfants (1) et de petits écus, » ne l'entendirent pas de la sorte. Aymar dut, le 1er septembre 1681, réintégrer sa chambre à Juilly, où un P. Chapuis, de ses parents, venait d'être nommé régent de quatrième.

Il repartit pour son pays, le 6 octobre 1682, « sa philosophie médiocrement suivie », puis s'engagea. Il servit d'abord dans les cadets royaux gentilshommes de la cita-

et d'une culotte (7 à 15 livres) en pinchinna cotté bleu, sorte de gros drap de laine fabriqué à Châlons, d'une veste en drap rouge d'Elbeuf (20 livres), le tout garni de boutons d'or sur bois (22 livres 10 sols la garniture), d'une cravatte en mousseline garnie de dentelles, d'un manteau de velours rouge (25 livres), d'un chapeau Caudebec (4 livres 15 sols) en poil de chameau et galonné d'or, de bas bruns drapés, de souliers à boucles d'argent ou d'acier (1 livre 5 sols)

En été, le justaucorps était remplacé par un habit plus léger, plus court, boutonné à la ceinture, appelé la veste de pension, en drap brun de Silézie (18 livres). La culotte sans poches était en drap caffé, doublée de futenne (6 livres 2 sols 6 deniers); les bas gris blanc en soye; la chemisette d'étoffe fine de Laval (15 livres 12 sols) de couleur claire et servant de gilet, bouffait légèrement par l'ouverture de la veste.

Les éléves des chambres communes premières (ou divisions des grands), qui montaient presque tous à cheval, prenaient la culote de peau, dite d'Académie (7 à 9 livres suivant la taille). Les membres de l'Académie, aux jours de séance solennelle, portaient des aiguillettes et une épée.

(1) D'Hozier dit même 20 enfants. — Aymar avait été baptisé, le 30 janvier 1663, en l'église de la Madeleine, à Montbrison, et avait eu pour parrain, noble Aymar de Navette, seigneur des Olliers, et pour marraine, Catherine Henrys.